

Les objectifs :

- Comprendre les implications de la réglementation DT-DICT dans votre rôle d'exécutant de travaux.
- Faire un état des lieux des pratiques existantes en terme de DT- DICT: déclarations, réponses, recevabilité des plans de réseaux.
- Sécuriser ses relations vis à vis des exploitants de réseaux et des maitres d'ouvrage.
- Se prémunir des dommages sur les réseaux et sur les hommes.
- Mettre en évidence les manquements vis à vis de la réglementation et les axes d'amélioration.

Le contenu de l'audit :

Analyse des déclarations et des réponses faites aux DT-DICT

- Conformité des déclarations et respect des délais
- Conformité des réponses dans le récépissé de DT/DICT et recevabilité des plans remis en annexe.

Vérification des clauses et mandats

- Dossier de consultation des Entreprises et encadrement des clauses techniques et financières
- DT-DICT conjointes : obligation d'un mandat
- Réalisation du marquage piquetage : mandat et compte rendu.

Application de la réglementation sur le chantier

- Contrôle des documents obligatoires sur un chantier
- Vérification des compétences du personnel (AIPR)
- Application des recommandations du guide technique
- Existence de processus clairs et précis pour ne pas exposer l'entreprise en responsabilités.

PUBLIC VISÉ

Exécutant de travaux : entreprise de BTP, espaces verts, régie de travaux etc...

PRÉREQUIS

Compréhension orale et écrite de la langue française.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUE & D'ENCADREMENT

Consultant formateur prestataire de Piperack, habilité AIPR Niveau Concepteur, expert de la réglementation anti endommagement des réseaux et en prévention des risques les chantiers de travaux.

SUIVI DE L'ACTION

Rapport d'audit

DURÉE & HORAIRES

1 jour soit 7 heures de 9h à 17h.

CONDITIONS

Réalisation en intra

Renseignements pratiques et inscriptions :

Tél : 06.82.33.73.10. Email : formation@piperack.fr

Piperack est référencée et validée  Datadock